

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3859

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Centrale de mobilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3859**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Centrale de mobilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La stratégie de développement de la centrale de mobilité de la Communauté urbaine de Lyon a été approuvée par délibération n° 2011-2279 du Conseil de communauté du 27 juin 2011.

Le projet de centrale de mobilité comporte 3 axes : le développement de services par la Communauté urbaine de Lyon, la mise à disposition de données à des tiers, le développement de projets d'innovation en lien avec le secteur privé. Le projet Optimod'Lyon et d'autres développements s'inscrivent dans ce 3° axe.

Le projet Optimod'Lyon a fait l'objet d'une convention avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour une subvention d'un montant de 1 005 980 €, qui a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme en recettes par délibération n° 2012-2967 du Conseil du 21 mai 2012.

Dans le cadre du programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi" Rhône-Alpes 2007-2013, le projet de centrale de mobilité a été retenu comme bénéficiaire d'une subvention, au titre du fonds européen de développement régional (FEDER) pour un montant de 312 558,84 €. Une convention de financement a été élaborée par la Région Rhône-Alpes, gestionnaire du FEDER, pour la fiche-action sur laquelle le projet est éligible, fixant le montant et les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée. Elle détaille notamment les modalités de suivi de l'opération et de versement de l'aide. Elle est conclue jusqu'au 13 juin 2015.

Cette convention a été signée en vertu de la délibération n° 2011-2279 du Conseil de communauté du 27 juin 2011 autorisant monsieur le Président à déposer auprès des organismes publics intervenant dans le financement de l'innovation et de la mobilité des demandes de subventions relatives au projet de centrale de mobilité et à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

Cette aide est affectée à l'opération n° 0P08O2442 centrale de mobilité dont 160 000 € ont déjà été inscrits, par anticipation, en autorisation de programme individualisée (API) de recettes, par délibération n° 2011-2279 du Conseil de communauté du 27 juin 2011.

Par ailleurs, les résultats des expérimentations d'un calculateur d'itinéraire multimodal (Smartmove) et d'un calculateur d'itinéraire vélo (Géovélo), issus des travaux de la centrale de mobilité et objet de la convention FEDER, doivent être intégrés au site Info-Trafic du Grand Lyon (Onlymoov) nécessitant la mise en place d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 150 000 €, répartis à parts égales entre les opérations n° 0P08O2442 centrale de mobilité et n° 0P28O1861 portant sur les travaux informatiques du site.

Il convient aujourd'hui d'actualiser le montant des autorisations de programme correspondantes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du projet de centrale de mobilité.

2° - Décide l'individualisation complémentaire :

a) - de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains pour un montant de 75 000 € en dépenses et 152 558,84 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 75 000 € en dépenses et 152 558,84 € en recettes en 2013 sur l'opération n° 0P08O2442.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté sur le budget principal à 1 265 560 € en dépenses et 1 318 538,84 € en recettes,

b) - de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 75 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 75 000 € en dépenses en 2013 sur l'opération n° 0P28O1861.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 211 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.